

Compte rendu de la mission de deux fonctionnaires du Conseil de l'Europe à Lisbonne (Strasbourg, 6 mars 1975)

Légende: Daté du 6 mars 1975, ce document rend compte de la mission effectuée par deux fonctionnaires du Conseil de l'Europe à Lisbonne du 17 au 22 février. Au cours de cette mission, les représentants du gouvernement provisoire portugais ont été informés des possibilités de coopération qui s'offrent aux pays non membres de l'organisation.

Source: Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Portugal. Mission de deux fonctionnaires du Secrétariat à Lisbonne, Restricted CM (75) 61. Strasbourg: 6 mars 1975. 15 p.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_mission_de_deux_fonctionnaires_du_conseil_de_l_europe_a_lisbonne_strasbourg_6_mars_1975-fr-1666ff51-ca39-4212-b3a0-a6c532dd3485.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Portugal – Mission de deux fonctionnaires du Secrétariat du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Lisbonne (Strasbourg, 6 mars 1975)

Sommaire

1. Introduction
2. Politique générale
3. Education et culture
4. Questions économiques et sociales
5. Affaires juridiques
6. Environnement et Pouvoirs locaux
7. Presse et Information
8. Conclusions et suites

Annexe I : Liste des représentants du Gouvernement portugais avec lesquels les représentants du Conseil de l'Europe ont eu des entretiens

Annexe II : Junte de Salut National et Gouvernement provisoire

Annexe III : Conseil des Vingt du Mouvement des Forces Armées

Annexe IV : Liste des Représentants Diplomatiques des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont participé à la réunion du 18 février 1975

1. Introduction

Conformément au mandat donné au Secrétaire Général par le Comité des Ministres et selon les conditions indiquées dans le document CM (75) 22, les deux fonctionnaires du Secrétariat chargés de cette mission ⁽¹⁾ ont eu des entretiens à Lisbonne entre le lundi 17 février et le samedi 22 février 1975. Sur la base notamment du Programme de travail intergouvernemental, de la liste des Comités d'experts gouvernementaux et des textes conventionnels élaborés au sein du Conseil de l'Europe, ils ont informé les autorités portugaises des possibilités de coopération qui s'offrent à des pays non membres. Les procédures préliminaires à une telle coopération (clauses respectives des textes conventionnels, règlements concernant la participation aux travaux des Comités d'experts, Résolution (71) 44) ont été clairement exposés dans chaque cas, gardant également à l'esprit les restrictions qui pourraient éventuellement s'imposer à la suite du rapport du Groupe de travail des Délégués sur les structures des Comités.

Dans certains cas, les interlocuteurs portugais ont manifesté sur-le-champ leur volonté de participer à telle ou telle activité. Dans d'autres cas, ils se sont contentés de manifester leur intention de demander des renseignements supplémentaires et, quelquefois, tout simplement de prendre note. Vu la nature de l'actuel gouvernement provisoire, on ne pouvait d'ailleurs pas s'attendre à une ligne de conduite parfaitement identique pour les différents ministères. Il faut cependant souligner que l'accueil réservé aux fonctionnaires du Conseil de l'Europe a été très cordial, sans exception.

Les entretiens se sont normalement déroulés au niveau politique, soit avec le Ministre compétent lui-même, soit avec son Secrétaire d'Etat ou Sous-secrétaire d'Etat. Ceci a son importance puisque, dans la situation actuelle, il n'est pas toujours aisé pour un fonctionnaire de s'engager dans un sens ou dans un autre. Toutefois, les entretiens ont, dans certains cas, été approfondis par la suite avec les fonctionnaires compétents.

Avant d'aborder le contenu des entretiens, secteur par secteur, il convient de souligner l'aide précieuse accordée aux Représentants du Conseil de l'Europe par les missions diplomatiques de nos pays membres à Lisbonne. L'Ambassade du Danemark, en tant que Représentation du pays assurant actuellement la présidence au Comité des Ministres, avait convoqué une réunion des chefs de mission dans l'après-midi du mardi 18 février. Le but en était, dans l'esprit de la Résolution (54) 16, de tenir les représentants diplomatiques de nos pays membres pleinement informés de l'objet de la mission des représentants du Conseil de l'Europe et de faire bénéficier ces derniers de l'expérience et des conseils des diplomates en poste à Lisbonne. Il y a eu un échange de vues qui a été poursuivi par la suite au cours d'entretiens séparés.

Le compte rendu qui suit ne fait pas état des positions politiques exposées par des interlocuteurs portugais et, du fait même, du caractère plutôt technique de la mission, il ne comporte pas d'appréciations de la situation générale du pays. Toutefois, les fonctionnaires en question sont à la disposition des Délégués des Ministres, au cours de leur 243e réunion en mars 1975, pour répondre aux questions qu'ils souhaiteraient leur poser.

2. Politique générale

La série d'entretiens a été ouverte par une entrevue (en présence d'un membre de son Cabinet) avec M. Campinos, Secrétaire d'Etat. Il a exprimé son appréciation de l'esprit dans lequel le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a abordé la question de la coopération avec son pays et il s'est félicité de la mission dont le but était d'explorer les diverses possibilités de coopération technique qui s'offrent avant même que le Portugal ne puisse devenir membre de l'Organisation.

Le Secrétaire d'Etat a, ensuite, soulevé certaines questions d'ordre général : perspectives pour les élections du 12 avril et les élections législatives qui devraient suivre environ six mois plus tard, adhésion du Portugal au Conseil de l'Europe après les élections législatives, possibilités pour le Portugal d'obtenir le Statut d'observateur auprès de l'Assemblée Consultative après les élections pour l'Assemblée Constituante, missions de Parlementaires du Conseil de l'Europe, prochaines réunions de l'Assemblée Consultative et du Comité des Ministres. M. Campinos a également insisté sur les graves problèmes économiques de son pays, en concluant que "l'avenir démocratique du Portugal se joue sur son avenir économique".

Cet entretien a été suivi d'une réunion avec le Secrétaire Général du Ministère, le Directeur Général des Affaires politiques et trois de ses adjoints. Elle avait pour objet de faire un premier tour d'horizon des possibilités de coopération existantes et de déterminer le programme d'entretiens avec les Ministères techniques (voir ci-dessous) en conséquence.

Le jeudi 20 février, les représentants du Conseil de l'Europe ont été reçus par M. Soares, Ministre des Affaires étrangères. M. Campinos assistait à la dernière partie de l'entretien au cours duquel le Ministre a exprimé ses vues sur la situation politique de son pays, les perspectives électorales et les relations avec le Conseil de l'Europe, y compris la visite proposée de membres de l'Assemblée Consultative ainsi qu'une éventuelle visite du Secrétaire Général qu'il souhaiterait pour la période qui suivra les élections du 12 avril.

Une dernière réunion au Ministère des Affaires étrangères a eu lieu dans l'après-midi du vendredi 21 février, sous la présidence du Directeur Général des Affaires politiques (M. Campinos y participant temporairement) en vue de faire le point des entretiens auprès des Ministères techniques.

A cette occasion, il a été annoncé que le Gouvernement portugais présenterait, sans délai, une demande formelle en vue de son adhésion à la Convention Culturelle Européenne ⁽²⁾.

La question d'une éventuelle adhésion du Portugal à la Convention européenne des Droits de l'Homme a également été soulevée. Les représentants du Conseil de l'Europe ont observé que cette Convention est réservée aux pays membres. Toutefois, dans la perspective d'une éventuelle adhésion du Portugal au Statut du Conseil de l'Europe, il serait sans doute utile de procéder, d'ores et déjà, à un examen détaillé des dispositions de la Convention, en raison des aménagements qui pourraient s'avérer nécessaires dans la législation interne.

3. Education et Culture

Les représentants du Conseil de l'Europe se sont entretenus avec le Ministre de l'Education, le Lieutenant-Colonel Rodrigues Carvalho, en présence d'un interprète.

Le Ministre a fait part de son souhait de participer personnellement à la prochaine Conférence des Ministres européens de l'Education qui doit avoir lieu en juin 1975 à Stockholm. A cet égard, il convient de noter qu'une invitation a déjà été adressée au Gouvernement portugais par le Gouvernement hôte de la Conférence.

Le Ministre, qui s'est montré bien informé des buts poursuivis par notre organisation dans les domaines de l'éducation et de la culture, a également exprimé son intérêt pour un certain nombre d'activités spécifiques sur lesquelles l'entretien a été approfondi deux jours plus tard au niveau des fonctionnaires.

Ainsi, les autorités portugaises souhaiteraient-elles notamment être informées sur la Conférence des Ministres responsables des Affaires culturelles, Conférence qui doit se tenir à Oslo en 1976.

En ce qui concerne la participation du Portugal aux travaux des différents comités d'experts dépendant du C.C.C., cette question se résoudrait automatiquement au cas où le Comité des Ministres donnerait une suite favorable à la demande du Gouvernement portugais d'adhérer à la Convention Culturelle Européenne.

4. Questions économiques et sociales

Les représentants du Conseil de l'Europe ont eu un entretien le 18 février avec le Secrétaire d'Etat chargé du plan économique, M. Victor Manuel Constancio, qui a fait un exposé détaillé de la situation économique du pays ainsi que de la politique économique du gouvernement provisoire. Il s'en est suivi un échange de vues sur quelques questions spécifiques (aide économique, nationalisations, investissements privés). Les représentants du Conseil de l'Europe ont souligné que, d'une façon générale, ces problèmes n'entraient pas dans les domaines de la coopération intergouvernementale au sein du Conseil de l'Europe. Toutefois, ils n'échapperaient sans doute ni au Comité des Ministres, s'il devait de nouveau discuter du Portugal lors de sa prochaine session, ni à l'Assemblée Consultative.

Par ailleurs, les représentants du Conseil de l'Europe ont informé M. Constancio des possibilités de crédit qu'offrirait une adhésion du Portugal au Fonds de Réétablissement. Cette question a également été mentionnée lors des entretiens suivants aux Ministères de l'Assurance Sociale et du Travail ainsi qu'au Ministère des Affaires étrangères. Vu l'intérêt manifesté par les autorités portugaises, les représentants du Conseil de l'Europe ont fait savoir que le Gouverneur du Fonds serait à leur disposition pour discuter sur place des conditions d'une éventuelle adhésion du Portugal au Fonds.

Dans la soirée du 18 février, un entretien a eu lieu avec Mme Maria de Lourdes Pintassilgo, Ministre des Affaires sociales. Le Ministre était particulièrement bien informé des possibilités qu'offre le Conseil de l'Europe. Sur la base de la documentation mise à sa disposition (questions sociales, bourses, sécurité sociale, Fonds de Réétablissement, travailleurs migrants, démographie) et qu'il se propose de faire examiner plus en détail par ses services, le Ministre fera connaître, le moment venu, les intentions de son Gouvernement quant à l'adhésion à certaines conventions ou la participation à des activités intergouvernementales.

Mme Pintassilgo a, en outre, soulevé la question de savoir si, le cas échéant, le Conseil de l'Europe pourrait prêter une assistance technique dans certains domaines. Dans ce contexte, elle a mentionné la création envisagée d'un service national de la santé. Les représentants du Conseil de l'Europe ont indiqué qu'en dehors des bourses de formation professionnelle l'assistance technique ne faisait pas normalement partie des activités de l'Organisation. Toutefois, les éventuelles possibilités dans ce domaine seraient examinées en vue de saisir les organes compétents (voir in fine).

Un entretien avec le Capitaine José da Costa Martins, Ministre du travail, a eu lieu le vendredi 21 février, en présence d'un interprète. Les représentants du Conseil de l'Europe lui ont exposé les activités de l'Organisation dans le domaine social et ont déposé une documentation que le Ministre s'est proposé de faire examiner par ses services. Il a souligné que son pays avait besoin de recourir très largement à la coopération avec tous les pays de l'Europe. Le Ministre a, ensuite, concentré ses réflexions sur un certain nombre de questions plus générales, telles que problèmes économiques du pays et présentation des événements du Portugal dans la presse étrangère. Cette dernière question semble préoccuper beaucoup de responsables portugais qui mettent en cause certains correspondants étrangers pour le manque d'objectivité présumé de leurs rapports.

5. Affaires juridiques

Un entretien prévu avec M. Francisco Salgado Zenha, Ministre de la Justice, a dû être décommandé, le Ministre étant revenu souffrant de son voyage à Rome où il avait signé le Protocole additionnel au Concordat de 1940. A sa place, les représentants du Conseil de l'Europe ont rencontré le Secrétaire d'Etat, M. Armando Bacelaer, en présence du Procureur Général de la République, M. Joao de Deus Pinheiro Farinha. Une documentation sur les activités juridiques du Conseil de l'Europe a été déposée, et M. Bacelaer a confirmé son intention de se rendre à Strasbourg les 24 et 25 mars prochain.

Lors de sa visite, M. Bacelear se propose de se faire accompagner par le Procureur Général et par un ou plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice.

M. Bacelear a, d'ores et déjà, fait part de l'intérêt de son Gouvernement de participer aux travaux de la prochaine Conférence européenne des Ministres de la Justice qui doit se tenir à Bruxelles en mai 1976. Il a, en outre, sollicité l'assistance du Conseil de l'Europe pour rassembler une documentation en matière de droit constitutionnel, en vue des prochains débats de l'Assemblée Constituante.

6. Environnement et Pouvoirs Locaux

Dans une large mesure, le Portugal participe déjà aux activités du Conseil de l'Europe. Ainsi, bénéficie-t-il du Statut d'observateur au Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources Naturelles depuis sa création au Comité de coopération pour les Questions Municipales et Régionales depuis fin 1974. A Lisbonne, il a été confirmé par M. Campinos que le Portugal sera représenté, lors de la prochaine réunion de ce comité, les 23 et 24 avril prochain, par des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Administration interne dont le Ministre est le Lieutenant-Colonel Manuel da Costa Braz. Par ailleurs, il est rappelé que M. Lopes, Maire adjoint de Lisbonne, s'est adressé à la Conférence européenne des Pouvoirs Locaux au mois de septembre dernier.

Le Portugal a, par ailleurs, été représenté lors de la Conférence sur la Conservation de la Nature, à Strasbourg en 1970, ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur l'environnement à Vienne en mars 1973. Il serait intéressé à participer à la prochaine Conférence des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire qui doit se tenir en Italie en octobre 1976.

A Lisbonne, les représentants du Conseil de l'Europe se sont plus spécialement entretenus des questions de l'environnement avec M. Ribeiro Tellas, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Equipement social et de l'Environnement dont le Ministre est le Colonel José Augusto Fernandes ; était également présent le Président de la Commission Nationale de l'Environnement, M. José Correia de Cunha. Ce dernier a entre-temps, le 4 mars 1975 visité Strasbourg pour des entretiens avec le Directeur et les fonctionnaires de la Direction de l'Environnement et des Pouvoirs Locaux et de la Direction des Affaires juridiques. Ces entretiens ont permis de constater qu'un grand nombre des activités du Conseil dans le domaine de l'Environnement naturel, des Monuments et Sites et de l'Aménagement du territoire étaient susceptibles d'intéresser les autorités compétentes portugaises.

7. Presse et Information

Bien que ce domaine ne soit pas couvert par le Programme de travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe, les entretiens organisés par le Ministère des Affaires étrangères comportaient une rencontre avec M. Luis Barros. Sous-secrétaire d'Etat (entre-temps remplacé) au Ministère de la Communication sociale, assisté de plusieurs collaborateurs. En raison de l'absence d'un journalisme libre pendant presque un demi-siècle, le Portugal semble avoir besoin d'expertise en matière de formation de journalistes et la question nous a été posée si le Conseil de l'Europe pourrait intervenir dans ce domaine. On recherche, d'autre part, une assistance technique dans le domaine de la gestion de publications, quotidiens et périodiques. Enfin, les autorités portugaises souhaiteraient s'informer sur les dispositions nationales et internationales concernant les correspondants étrangers (voir aussi point 4, in fine, ci-dessus). Les représentants du Conseil de l'Europe ont indiqué qu'ils examineraient à leur retour les possibilités d'une assistance par le Conseil de l'Europe. Pour l'instant, il a été convenu de procéder à un échange de publications.

Depuis lors, le Ministère de la Communication sociale dont le Ministre est le Commandant Correia Jesuino, a demandé au Secrétariat de lui fournir, de façon urgente, toutes informations utiles concernant les règlements et pratiques en vigueur dans nos pays membres en matière d'organisation des campagnes électorales. Il souhaite, en particulier, recevoir des informations précises sur les règlements et pratiques des Etats membres concernant les débats et déclarations politiques dans la presse, à la radio et à la télévision, ainsi que ceux concernant la participation des Ministres et des chefs de l'opposition aux médias, afin de garantir l'égalité de traitement des différents partis.

Le Secrétaire Général a informé les Représentants Permanents de cette requête par télex en date du 4 mars 1975 et, vu l'urgence de la question, les a priés d'envoyer les renseignements demandés au Secrétariat avant le 7 mars 1975.

8. Conclusions et suites

i. Le Comité des Ministres est appelé à se prononcer sur la demande du Portugal d'adhérer à la Convention Culturelle Européenne.

ii. Quant à l'adhésion du Portugal à d'autres conventions du Conseil de l'Europe et sa participation aux travaux des Comités d'experts, il y a lieu d'attendre les prochaines initiatives du Gouvernement portugais.

iii. Il convient que les gouvernements hôtes respectifs et le Comité des Ministres gardent à l'esprit l'intérêt exprimé par les autorités portugaises de participer aux travaux des prochaines conférences de ministres spécialisés.

iv. Le Secrétaire Général se réserve de faire des propositions quant à l'octroi au Portugal d'une assistance technique en divers domaines et d'exposer ses vues quant aux mesures pratiques par lesquelles les gouvernements membres du Conseil de l'Europe pourraient encourager le développement d'institutions démocratiques au Portugal.

v. Le Secrétaire Général se réserve également de faire des suggestions concernant la préparation de la discussion sur le Portugal lors de la 56e Session du Comité des Ministres.

vi. Enfin, il suggère que les gouvernements portent à la connaissance de leurs représentants diplomatiques à Lisbonne la teneur du présent rapport et de la suite qui lui sera réservée au sein du Comité des Ministres.

Annexe I

Liste des représentants du Gouvernement portugais avec lesquels les représentants du Conseil de l'Europe ont eu des entretiens

Ministère des Affaires Etrangères

- Dr. Mario Alberto Nobre Lopes Soares, Ministre
- Prof. Dr. Joaquim Jorge Campinos, Secrétaire d'Etat
- Ambassadeur Thomas de Melo Breyner Andresen, Secrétaire Général du Ministre
- Ambassadeur Fernando de Magalhães Cruz, Directeur Général des Affaires Politiques
- Dr. José Manuel Peixoto de Villas-Boas de Vasconcellos Faria, Directeur Général adjoint des Affaires Politiques
- Dr. Sergio Alexandre Ayres Trindade Sacadura Cabral, Directeur, Organisations politiques internationales

Ministère de l'Education et de la Culture

- Lieutenant-Colonel Manuel Rodrigues de Carvalho, Ministre
- Mme Elvira Moreira Brandao da Oliveira, Chef de Division

Ministère des Affaires Sociales

- Mme Maria de Lourdes Pintassilgo, Ministre

Ministère du Travail

- Capitaine José da Costa Martins, Ministre

Ministère de l'Economie

- Dr. Victor Manuel Constancio, Secrétaire d'Etat responsable du Plan Economique

Ministère de l'Equipeement Social et de l'Environnement

- M. Ribeiro Tellas, Sous-Secrétaire d'Etat

Ministère de la Justice

- Dr. Armando Bacelar, Secrétaire d'Etat
- Dr. Joao de Deus Pinheiro Farinha, Procureur Général

Ministère de la Communication Sociale

- Dr. Luis de Barros, Sous-Secrétaire d'Etat
- Dr. Rui Montez, Directeur Général
- Dr. Carlos Teixeira da Mota, Directeur

Annexe II

Junte de Salut National et Gouvernement Provisoire

A. Junte de Salut National

- Armée :
Général Francisco Costa Gomes
Général de Brigade Carlos Fabião
Lieutenant Colonel Lopes Pires
- Aviation :
Colonel Pinheiro Freire
Lieutenant Colonel Mendes Dias
- Marine :
Vice Amiral Pinheiro Azevedo
Capitaine de frégate Silvano Ribeiro

B. Gouvernement Provisoire

- Premier Ministre : Général de Brigade Vasco dos Santos Conçalves

Ministres sans portefeuille

- Major Vitor Manuel Rodrigues Alves
- Major Ernesto Augusto de Melo Martins
- Dr. Alvaro Cunhal
- Dr. Joaquim Jorge Magalhaes Mota

Ministre de la coordination inter-territoriale

– Dr. Antonio Almeida Santos

Ministre de l'Administration Interne

– Lieutenant Colonel Manuel da Costa Braz

Ministre de la Justice

– Dr. Francisco Salgado Zenha

Ministre des Finances

– Dr. José da Silva Lopes

Ministre de l'Economie

– Dr. Emilio Rui da Veiga Peixoto Vilar

Ministre des Affaires Etrangères

– Dr. Mario Alberto Nobre Lopes Soares

Ministre de l'Equipement Social et de l'Environnement

– Colonel José Augusto Fernandes

Ministre de l'Education et de la Culture

– Lieutenant Colonel Manuel Rodrigues de Carvalho

Ministre du Travail

– Capitaine José da Costa Martins

Ministre de l'Assistance Sociale

– Ingénieur Maria de Lourdes Pintassilgo

Ministre de la Défense Nationale

– Capitaine de vaisseau Silvano Ribeiro

Ministre de la Communication Sociale

– Commandant Jorge Correia Jesuino

C. Secrétaires d'EtatAdministration interne

– Dr. Deodato Azevedo Coutinho

Affaires Economiques

– Ingénieur Fernando Castro Fontes

Budget

– Dr. Antonio da Costa Leal

Trésor

– Dr. Artur Alves Conde

Plan Economique

– Dr. Victor Manuel Constancio

Industrie et Energie

– Ingénieur José de Campos Torres

Agriculture

– Dr. Alfredo Esteves Belo

Commerce Extérieur et Tourisme

– Dr. José Vera Jardim

Approvisionnement et Prix

– Dr. Nelson Rocha Trigo

Pêche

– Dr. Mario Oliveira Ruivo

Affaires Etrangères

– Prof. Dr. Joaquim Jorge Campinos

Travaux Publics

– Lieutenant-Colonel Amadeu Garcia dos Santos

Transports et Communications

– Ingénieur Manuel Ferreira Lima

Habitation et Urbanisme

– Architecte Nuno Portas

Marine Marchande

– Ingénieur José Viseu Cardes

Administration Scolaire

– Ingénieur José Manuel Protes da Fonseca

Enseignement Supérieur et Investigation Scientifique

– Dr. Antonio Avelas Nunes

Culture et Education Permanente

– Dr. Joao Freitas Branco

Sports et Action Sociale Scolaire

– Dr. Rui Gracio

Emigration

– Ingénieur Pedro Amadeu Santos Coelho

Travail

– Dr. Carlos Alberto Carvalhas

Emploi

– Ingénieur José Balseiro Fragata

Santé

– Major Médecin Carlos Cruz e Oliveira

Assurance Sociale

– Dr. Henriques Santa Clara Gomes

Communication Sociale

– Capitaine de frégate Guilherme Conceição Silva

Justice

– Dr. Armando Bacelar

Annexe III

Conseil des Vingt du Mouvement des Forces Armées

Général Costa Gomes, Président

Général Carlos Fabião, Général en chef

Général Coentro de Pinho Freire

Général Mendes Dias

Général Fischer Lopes Pires

Vice Amiral Pinheiro de Azevedo

Vice Amiral Silvano Ribeiro

Brigadier Général Vasco Gonçalves, Premier Ministre
Lieutenant Chef Costa Bras
Major Melo Antunes, Vice Premier Ministre
Major Vitor Alves, Ministre sans portefeuille
Capitaine Costa Martins, Ministre du Travail
Brigadier Général Saraiva de Carvalho, Chef du COPCON
Commandant Contreiras
Lieutenant Chef Charais
Major Canto e Castro
Capitaine Vasco Lourenço
Capitaine Pinto Soares
Major Pereira Pinto
Lieutenant Chef Judas

Annexe IV

Représentants diplomatiques des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont participé à la réunion du 18 février 1975

Belgique : Baron Pangaert d'Opdorp, Conseiller

Chypre : -

Danemark : Mr. Houlborg, Conseiller

France : Bernard Héritier, Conseiller

Grèce : S.E. Jean Tsaoussis, Ambassadeur

Pays-Bas : S.E. Arnout de Waal, Ambassadeur

Irlande : S.E. Kevin Rush, Ambassadeur

Islande : -

Italie : Enric'Angiolo Ferroni Carli, Premier Conseiller (ch. aff.)

Luxembourg : -

Malte : -

Norvège : S.E. Bredo Stabell, Ambassadeur

Suisse : S.E. Giovanna Bucher, Ambassadeur

Grande-Bretagne : John Burns Ure, Conseiller

Suède : S.E. Herman Kling, Ambassadeur

Turquie : Osman Fuat Ozkiliç, Premier Conseiller

République fédérale d'Allemagne : S.E. Prof. Fritz Caspari, Ambassadeur

Autriche : -

N.B. Chypre, l'Islande, le Luxembourg et Malte ne sont pas représentés à Lisbonne.

- (1) Le Directeur de la Presse et de l'Information et le Secrétaire du Comité des Ministres.
- (2) Cette démarche a été faite par une lettre du Consul Général du Portugal à Strasbourg au Secrétaire Général en date du 27 février. Voir télex du Secrétaire Général aux Représentants Permanents du 28 février et les Observations N° 1209 du 4 mars 1975.